Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

# Appel d'offres RTE pour la fourniture de réserves rapides

Juillet 2009

# I - Historique du besoin et de sa couverture

- La réserve rapide répond à un besoin de sûreté du système électrique pour la gestion de l'équilibre offre demande en temps réel :
  - disposer de 1 500 MW de réserve permanente activable en 15 minutes (exigence UCTE : couvrir la perte du plus gros groupe de production)

- En avril 2003 : démarrage du MA => choix d'intégrer la réserve rapide dans les offres sur le MA

> - **Mise à disposition permanente d'un volume minimum d'offres à la hausse sur le mécanisme d'ajustement**
>   - **DMO inférieur à 13 minutes → réserve « rapide »**
>   - **DMO inférieur à 30 minutes → réserve « complémentaire »**

# Contractualisation de 2003 et appel d'offres 2005

- L'analyse de l'offre de service disponible à l'époque conduit à contractualiser directement avec EDF, pour une durée initialement prévue de 3 ans.
  - Financement : contribution sur le soutirage physique des RE (coeff. **c**)
  - Rémunération par une prime fixe. Les prix d'offre sur le MA sont libres.

- Le contrat de 2003 prévoyait une possibilité de désengagement partiel pour RTE à partir d'avril 2006

  ➔ Lancement d'un AO en octobre 2005

- Il n'y a eu aucune réponse à cet appel d'offres…

  ➔ Le contrat avec EDF a été prolongé jusqu'à mars 2008

# L'appel d'offres lancé en 2007

- A l'échéance du contrat avec EDF, nouveau lancement d'un appel d'offres pour la période avril 2008 – mars 2011
  - 1000 MW de réserve « rapide » DMO inférieur à 13 mn
  - 500 MW de réserve « complémentaire » DMO inférieur à 30 mn

- Principe : l'Acteur s'engage, en contrepartie d'une prime fixe, sur la mise à disposition permanente d'un volume minimum d'offres à la hausse sur le mécanisme d'ajustement

- Organisation
  - Présentation CRE et CFMA en juillet 2007
  - Lancement en novembre 2007 pour contractualisation au 1er avril 2008
  - Appel d'offre négocié afin de pouvoir « mixer » les différentes offres
  - Critère de sélection au « moins disant »

➔ 3 réponses à appel d'offres, 1 candidat retenu (sur critère de prix)
  - Coût total de 150 M€ sur 3 ans (soit en moyenne 3,8 € par MW et par an)
  - Coefficient c réactualisé en conséquence (0,11 €/MWh au 1/1/2009)

# II - Caractéristiques de l'Appel d'Offres 2007

- Une Offre de réserve rapide ou complémentaire est caractérisée par un volume en MW et un montant de prime fixe sur la période d'engagement

  - Exemple : proposition d'une offre de 100 MW en DMO <13' sur le mécanisme d'ajustement pour le semestre avril 2008/septembre 2008 associée à une prime fixe de XXX €.

- Le prix d'activation des offres d'ajustement mises à disposition sur le MA pour la réserve rapide est libre

- Les offres retenues sont activées sur le MA et sortent de la préséance économique pour pouvoir être réservées au besoin de réserves rapides

# Caractéristiques des offres réserve rapide de l'AO 2007

- Dispositions de flexibilité proposées :
  - Possibilités d'offres annuelles, semestrielles ou trimestrielles
  - Possibilités de « marché secondaire » entre acteurs d'ajustement
  - Ouverture aux offres trimestrielles peak et/ou off peak

➔ favoriser l'élargissement de la participation à l'appel d'offres pour minimiser le coût global sur l'ensemble de la période…

- Les acteurs doivent disposer d 'un accord en qualité d 'Acteur d 'Ajustement et de Responsable de Programmation

- Un contrôle d'aptitude des EDA support est réalisé préalablement à la contractualisation RTE

➔ … tout en garantissant la fiabilité et l'efficacité des offres proposées.

# Flexibilités entre Acteurs d'Ajustement

- Un Acteur d'Ajustement peut satisfaire son engagement d'offre minimale sur le MA en utilisant la contribution d'EDA d'un autre Acteur d'Ajustement

- Chaque Acteur d'Ajustement transmet en J-1 la liste des EDA lui permettant de respecter ses propres engagements et/ou la liste des EDA aptes à effectuer des contributions pour un autre Acteur d'Ajustement

- Contrôle de cohérence par RTE des déclarations des Acteurs d'Ajustement (engagements/contributions)

- Notification définitive des produits à fournir à 15h45 de J-1 pour intégration au programme d 'appel de 16h00

# Traitement de la disponibilité et pénalités

- En cas de défaillance (insuffisance d'offres) le Responsable de programmation supporte :
  - Une pénalité égale à la rémunération journalière de l 'offre défaillante
  - Les surcoûts d 'ajustement éventuellement nécessaires à la reconstitution de la réserve
- A partir de trois activations défaillantes d 'une offre, possibilité pour RTE d'exclure l 'EDA

# Caractéristiques techniques du produit « Réserve Rapide »

- Disponibilité permanente (=24h sur 24h sur la période )
- Délai de mobilisation <=13 mn,
- Puissance minimale offerte par EDA de 50MW,
- Durée maximale d'utilisation >=1h, Durée minimale d'utilisation <=1h,
- A minima 2 activations d'1h possibles à la puissance maximale par jour,
- Pas de cap de prix sur l'offre faite sur le MA,
- Pas de contrainte géographique imposée,
- Raccordement RPT et RPD accepté si présence de compteurs télérelevables,
- Les EDA constituées par agrégation sont acceptées

## Caractéristiques techniques du produit « Réserve Complémentaire »

- Disponibilité permanente ( =24h/24 sur la période offerte)
- Délai de mobilisation<=30 mn,
- Puissance minimale offerte par offre de 25 MW
- Durée maximale d'utilisation >=6h
- A minima 1 activation d'1h possible à la puissance maximale par jour,
- Pas de cap de prix sur l'offre faite sur le MA,
- Pas de contrainte géographique imposée,
- Raccordement RPT et RPD accepté si présence de compteurs télérelevables,
- Les EDA constituées par agrégation sont acceptées

# III Elargissement possible aux offres d'effacement

- Il n'y a pas d'opposition de principe à ce que des offres d'effacement de consommation s'inscrivent dans la Réserve Rapide
  - Le précédent AO n'excluait d'ailleurs pas les EDA d'effacement
  - Peut concerner l'effacement de clients industriels aussi bien que diffus

- L'échéance pour le prochain appel d'offre est fin mars 2011

- Engager la réflexion commune afin de trouver un point de convergence qui permette :
  - De répondre aux besoins du système avec le bon niveau de fiabilité
  - D'élargir le champ des offreurs potentiels (diversification des producteurs, ouverture à différentes formes d'effacement)

- Est-il opportun d'envisager des expérimentations préalables à l'échéance 2011 ?
  - Sur quel périmètre, pour quel besoin, à quel coût, avec quel financement ?

Ces points devraient en tout état de cause être discutés avec la CRE

# Pistes pour l'élargissement aux offres d'effacement

- Réflexion du GT à engager :

➔ Analyse de l'adéquation entre les offres d'effacement et le besoin système selon les différents critères techniques

➔ Analyser de l'intérêt économique